

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
VERDUN,**

5510 SR
76ème Anniversaire de
la Libération de
VERDUN.
Lundi 31 août 2020

Circulation.

Vu la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, en date du 1^{er} janvier 2015,
Vu la compétence voirie et le transfert de police de circulation et de stationnement du Président,
Vu le code de la Route et notamment l'article R.417-10 et suivants,

Considérant que la cérémonie du dépôt de gerbes dans le cadre du 76^{ème} anniversaire de la Libération de VERDUN au Monument Fernand Legay, lundi 31 août 2020 à 10h00, rend nécessaire une réglementation particulière de la circulation.

ARRETE:

Article 1 : La circulation des véhicules de toute nature, sauf les véhicules des médecins et de secours, sera interdite et déviée à la diligence des services de Police, lundi 31 août 2020 place Chevert, pour le dépôt de gerbes au Monument Fernand Legay, à partir de 9h30 et jusqu'à la fin de la cérémonie, sur:

- la partie de chaussée comprise entre le Monument Fernand Legay et l'entrée du Quai de la République
- la voie de gauche du pont Legay

Article 2 : Des barrières seront positionnées par les équipes du CTI aux intersections afin de sécuriser le lieu de la cérémonie.

Article 3: Monsieur le Commandant de Police et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, que le présent arrêté a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission, prévues par les lois et règlements en vigueur.

VERDUN, le 10 août 2020

Le Président,
Samuel HAZARD



Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du - Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage